

DM2025092301

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE
Conseil d'Administration du 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 du mois de septembre 2025 à 10h, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame Catherine GARANDEAU, Vice-Présidente.

Etaient présent(es) : Madame Catherine GARANDEAU, Monsieur Patrick VILLALON,, Monsieur Roland ROBIN, Madame Liliane ROBIN, Madame Françoise FERRAND LE MAULF, Madame Guylaine GILLEREAU. Monsieur Dominique BERNARD

Etaient absent(es) excusé(es) : Monsieur Maxence de RUGY, , Madame Guylaine CAILLONNEAU, Madame Bénédicte BRETECHE,

Etaient absent(es) : Monsieur Didier SIONNEAU

Pouvoir (s) : Monsieur Maxence de RUGY donne pouvoir à Madame Catherine GARANDEAU,

Etaient également présents : Madame Véronique PRIGENT (CCAS)

Convocation du 16 septembre 2025

Nombre de membres : 11

Présents : 7

Suffrages exprimés : 8

Quorum : 6

1°) CCAS/FINANCES – Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2025

Madame la Vice-Présidente présente l'ensemble des associations qui ont sollicité le centre communal d'action sociale en vue de l'obtention d'une subvention.

Les membres ont débattu la répartition des subventions 2025 en tenant compte de l'intérêt communal et du vote du budget primitif.

Ainsi, le CCAS a attribué une subvention à :

- Le Secours catholique pour un montant de 850 €
- Cent pour 1 pour un montant de 500 €
- SOS Femmes Vendée pour un montant de 600 €
- Le Panier talmondais pour un montant de 1 800 €
- La Banque alimentaire de Vendée pour un montant de 600 €
- JALMALV pour un montant de 350 €
- CONTACT pour un montant de: 500 €.

Les administrateurs du CCAS ont également décidé de financer les projets conjoints des deux EHPAD sur présentation de devis d'un montant de 2 000 € chaque : il s'agit d'un déjeuner cabaret et d'une sortie dans un parc.

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité

DECIDE :

1°) d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2025 et de financer les projets des EHPAD sur présentation de devis , telles que proposées ci-dessus

2°) d'autoriser le Président ou la vice-présidente à signer tout document relatif à cette affaire

Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 24 septembre 2025
Le Président, Maxence de RUGY

Certifiée exécutoire à compter du 24 septembre 2025
APRÈS TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE